



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL AGRICOLE

OPTION : JARDINIER PAYSAGISTE

NIVEAU 3 – RNCP 24928

Objectifs de la formation :

Préparer de futurs professionnels à l'aménagement et l'entretien de jardins privés ou d'espaces verts publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés : travaux d'aménagement de jardins, plantation des végétaux, engazonnement, équipements de systèmes d'arrosage, petits ouvrages, ...

Compétences visées :

- Aménager un espace paysager conformément au plan d'exécution.
- Maîtriser l'évolution des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribuer à leur qualité paysagère et écologique.
- Maintenir la fonctionnalité des matériels et outils.
- Fournir des informations utiles à l'entreprise, au client et aux usagers.

Secteur d'activité :

- Entreprise de travaux paysagers
- Collectivités territoriales
- Entreprises de travaux forestiers (ETF)
- Entreprise de territoire ruraux (ETR)
- Entreprise de travaux agricole (ETA)
- Entreprise du secteur horticole (pépinières, horticulteurs)
- Entreprise du secteur du bâtiment et des travaux publics
- Entreprises/ associations de services aux particuliers.

Durée de la formation :

- La formation se déroule sur deux années avec 13 semaines/an en centre de formation et 34 semaines/an en entreprise, selon un calendrier joint.
- Cette durée peut faire l'objet d'un aménagement en fonction du profil du candidat (cursus antérieur)



Conditions d'admission et inscription :

Admission

- Être âgés entre 15 et 29 ans révolus (Pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Avoir 16 ans ou sortir d'une classe de 3^{ème} générale, agricole ou SEGPA ou d'une classe supérieure. Si le candidat a moins de 15 ans à l'entrée en formation, il aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle jusqu'à cette date anniversaire. La signature du contrat ne pouvant intervenir avant l'âge de 15 ans.
- Forte motivation pour le travail en extérieur, avoir une bonne condition physique, un esprit créatif, une bonne capacité d'organisation et d'autonomie

Inscription

- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat de l'UFA ou sur le site internet www.rochefeuille.net
- Effectuer un entretien administratif et pédagogique (Vous pouvez prendre un rendez-vous par téléphone)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois après le début de la formation
- Entrée possible dans les 3 mois après le début de la formation (début septembre jusqu'à début décembre)

Contenu de la formation :

La formation qui se déroule sur 2 ans à raison de 13 semaines par an en centre de formation s'articule entre des modules d'enseignements généraux et des modules d'enseignements professionnels :

- Des modules d'enseignements généraux (Tronc commun avec le CAP « Métiers de l'Agriculture ») :
 - MG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
 - MG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
 - MG3 : Interagir avec son environnement social
- Des modules d'enseignements professionnels :
 - MP1 : Insertion du salarié dans l'entreprise
 - MP2 : Maintenance des matériels
 - MP3 : Mise en place d'aménagements paysagers
 - MP4 : Travaux d'entretiens paysagers
 - MIP : Module d'Initiative Professionnelle : Jardins Potagers



Les + de la formation :

- Des **intervenants professionnels spécialisés**
- Possibilité de **soutien individuel** (selon besoin particulier)
- Un **formateur tuteur** pour chaque apprenti et un lien privilégié entre la famille, le jeune et son employeur
- Une plateforme de **travaux pratiques** en paysage
- Des **équipements et matériels professionnels**
- Des **chantiers extérieurs** comme support de formation
- L'obtention du **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail)

Modalités d'évaluation :

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle continu en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur les 2 années. (7 épreuves)
- L'examen terminal :
1 épreuve de pratique explicitée s'appuyant sur 4 fiches d'activités réalisés en entreprise.

Poursuite d'études :

- Autre CAP
- Brevet Professionnel « Aménagements Paysagers »
- Bac Professionnel « Aménagements Paysagers »
- Certificat de Spécialisation (CS)

Accessibilité :

- Règlementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap au sein de l'UFA

Hébergement - Restauration – Transports :

- L'UFA propose un hébergement en internat : chambre de 4 personnes avec salle de bains annexée, située sur le site de MAYENNE (navettes matin et soir entre l'internat et le centre de formation site d'Ernée)
- Un service de restauration est proposé sous forme de self-service sur les deux sites du centre de formation, à Mayenne et Ernée
- Le centre de formation est accessible en voiture ou par bus : <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>

Tarifs – Aides :

- Les coûts de formation sont pris en charges :
 - Pour les entreprises du secteur privé : par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est rattachée
 - Pour les collectivités publiques : par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Une dotation au premier équipement professionnel est attribuée aux apprentis du secteur privé (financement OPCO)
- Frais annexes à la charge du candidat :
 - 5.70 € par repas
 - 15.60 € par nuitée (si demande d'internat)

Rémunération de l'apprenti :

La rémunération est fonction de l'âge du candidat, de l'année du cycle de formation, et de la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée.

A titre indicatif, la grille nationale de base est la suivante :

Rémunération de l'apprenti la 1^{ère} année			
Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
27% DU SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de l'apprenti la 2^{ème} année			
Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
Rémunération de l'apprenti la 3^{ème} année			
Avant 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Site de formation :

UFA ROCHEFEUILLE
Château de Pannard
53500 ERNEE
02 43 04 11 73